

Le 11 mai 2010

PROCÈS-VERBAL d'une session ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 mai 2010 à 19:30 heures.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur André Lavigne, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Georges Robitaille, directeur général et secrétaire-trésorier

2010-05-142 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est **PROPOSÉ** par madame Penny Boulianne
 APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et **RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'ouverture de la session ordinaire du conseil du 11 mai 2010 à 19:35 heures.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-143 **HOMMAGE A MME PURTELL**

Monsieur Lavigne remet à Madame Purtell un hommage souvenir, un certificat du gouvernement du Québec pour son implication bénévole dans la communauté.

2010-05-144 **REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES**

UNANIMEMENT, le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil tient à remercier officiellement tous nos bénévoles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de la fête des bénévoles 2010 et plus particulièrement madame Valerie Kirkman. Ce fut un succès.

2010-05-145 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Penny Boulianne
 APPUYÉ par madame Isabel Boulay

et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que modifié.

Le 11 mai 2010

ORDRE DU JOUR – AGENDA <i>Assemblée ordinaire du 11 mai 2010</i>		
Item		
1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE	OPENING OF THE AGENDA
1.1	<i>Hommage à Madame Purtell</i>	<i>Tribute to Mrs Purtell</i>
1.2	<i>Remerciement aux bénévoles</i>	<i>Thank you to our volunteers</i>
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION OF THE AGENDA
3	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	ADOPTION OF THE MINUTES
4	PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTION PERIOD OF ITEMS NOT ON THE AGENDA
8	TRÉSORERIE	TREASURER'S AFFAIRS
8.1	<i>Comptes payés et à payer</i>	<i>Accounts payable</i>
8.2	<i>Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril</i>	<i>Deposit of the budgetary report/ratio at April 30th 2010</i>
8.3	<i>Transferts budgétaires</i>	<i>Budgetary transfers</i>
9	RESSOURCES HUMAINES	HUMAN RESOURCES AFFAIRS
9.1	<i>Dépôt du rapport d'engagement</i>	<i>Deposit of the report of engagement</i>
9.2	<i>Politique d'engagement</i>	<i>Policy of engagement</i>
10	COMMUNICATION DU CONSEIL	NEWS OF THE COUNCIL
13	SÉCURITÉ PUBLIQUE	POLICE AND FIRE DEPARTMENT
13.1	<i>Dépôt du rapport d'activité du service des incendies</i>	<i>Deposit of the management report of the fire department</i>
13.2	<i>Salaire 2010 – directeur des incendies</i>	<i>Wages 2010 – Director of fire department</i>
15	RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	WATER AND SEWER DEPARTMENT
15.1	<i>Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles</i>	<i>Financing of the selective collect of collection of garbage and its future policy</i>
17	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	TOWN PLANNING AND DEVELOPMENT OF THE TERRITORY
17.1	<i>Dépôt du rapport d'activité du service des permis et inspection</i>	<i>Deposit of the managerial report</i>
17.2	<i>Dépôt de deux offres d'intention d'acquérir les lots 1822142 et 1574680</i>	<i>Deposit of two offers of intention to acquire lots 1822142 and 1574680</i>
17.3	<i>Demande de changement de zonage pour le lot 1574861</i>	<i>Request for change of zoning lot 1574861</i>
17.4	<i>Avis de motion – modification au règlement d'urbanisme (ABRIS TEMPORAIRES)</i>	<i>Notice of motion – modification of the town planning bylaw (temporary Shelters)</i>
18	ENVIRONNEMENT	ENVIRONMENT
18.2	<i>Rencontre avec agente de développement en environnement à la MRCVS</i>	<i>Meet with the development agent in environment of the MRCVS</i>
19	LOISIRS ET CULTURE	RECREATIONAL AND CULTURAL AFFAIRS
19.1	<i>Demande de terrains de soccer Pincourt/Ile Perrot</i>	<i>Request for soccer field usage for Pincourt/Ile-Perrot</i>
19.2	<i>Modification au règlement no. 608</i>	<i>Modification of bylaw 608</i>
19.4	<i>Jardin communautaire</i>	<i>Community garden</i>
19.6	<i>Peinture de la piscine</i>	<i>Painting of the swimming pool</i>
19.7	<i>création d'une régie inter municipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires sur l'île Perrot</i>	<i>Creation of an Inter municipal council for sporting, entertaining and community infrastructures on Perrot Island.</i>

Le 11 mai 2010

19.8	<i>Demande de remboursement des factures du carnaval et de la soirée des bénévoles</i>	
21	PÉRIODE DE QUESTION – CITOYENS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	QUESTION PERIOD – CITIZENS – ON SUBJECTS ON THE AGENDA
23	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	CLOSING OF MEETING

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-146 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

et RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux suivants :

*De la session extraordinaire du 30 mars 2010 sans modification
De la session extraordinaire du 1^{er} avril 2010 sans modification
De la session ordinaire du 13 avril 2010 sans modification
De la session extraordinaire du 27 avril 2010 sans modification*

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**PAROLE AU PUBLIC POUR LES ITEMS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU
JOUR**

2010-05-147 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 30 AVRIL 2010

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

et RÉSOLU

*D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 30 avril 2010 pour un montant de* 53 278.23\$

*D'APPROUVER les comptes déjà payés (internet)
au 30 avril 2010 pour un montant de* 16 254.39\$

*D'APPROUVER les comptes à payer
au 30 avril 2010 pour un montant de* 26 657.78 \$

POUR UN TOTAL DE 96 190.40\$

*Je, soussigné, secrétaire trésorier et directeur général de la municipalité de
Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds dans les postes budgétaires prévus
pour effectuer le montant des dépenses présentées ci haut.*

Georges Robitaille

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 11 mai 2010

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2010

2010-05-148 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
APPUYÉ par monsieur André Lavigne

Madame Lapointe demande le vote sur la proposition suivante :

D'EFFECTUER les transferts budgétaires suivants :

1. RÉMUNÉRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

- A. 02-130-00-141-10 = 4 600\$ crédit
- B. 02-130-00-414-00 = 4 600\$ débit

2. RÉMUNÉRATION – SURTEMPS (GESTION FINANCIÈRE ET PERMIS ET INSPECTION

- A. 02-130-00-141-20 = 6 000\$ crédit
- B. 02-130-00-142-10 = 1 850\$ débit
- C. 02-610-00-142-10 = 1 000\$ débit
- D. 02-130-00-414-00 = 3 150\$ débit

Ont votés pour : Yves Charlebois
Penny Boulianne
André Lavigne

On votés contre : Marlène Lapointe
Isabel Boulay
Valerie Kirkman

Madame Trudel, mairesse s'est prévalu de son droit de véto sur cette proposition cet item est par conséquent reporté à la prochaine séance du conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ENGAGEMENT POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

2010-05-149 PROCÉDURE D'ENGAGEMENT – EMPLOYÉS D'ÉTÉ

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois

et RÉSOLU

QU'À PARTIR DE 2011, les employés d'été engagés pour le camp de jour, la piscine ou de tout autre service de la municipalité soit exclusivement résidents de Terrasse-Vaudreuil et exceptionnellement de l'extérieur si le(s) poste(s) ne peuvent être comblés par des résidents.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 11 mai 2010

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SERVICE DES INCENDIES

2010-05-150 SALAIRE 2010 – DIRECTEUR DES INCENDIES

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

et RÉSOLU

D'ENTÉRINER le salaire et les avantages 2010 du directeur du service incendie budgété comme suit :

	<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>
Salaire du directeur	02-220-00-141-10	4 500\$ par an
Frais de déplacement	02-220-00-310-00	5 000\$ par an

Le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-151 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Le 11 mai 2010

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
APPUYÉ par madame Isabel Boulay*

et RÉSOLU

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

2010-05-152

DÉPÔT DE DEUX OFFRES D'INTENTION D'ACQUÉRIR LES LOTS 1822142 ET 1574680

ATTENDU que deux contribuables ont manifestés leur intention d'acquérir les lots 1822142 et 1574680 communément appelé <ancien terrain de tennis> sur le 1^{er} Boulevard ;

ATTENDU que ce terrain est actuellement zoné Pa-2 (parc et espace vert) ;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe*

et RÉSOLU

DE PRENDRE note de ces offres d'intention et de reporter leur étude à une date indéterminée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 11 mai 2010

2010-05-153 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU qu'une demande de modification d'usage a été demandée pour le presbytère situé sur le lot 1574861;

ATTENDU que le lot 1574861 est actuellement zoné Pb-4;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

et RÉSOLU

DE DEMANDER au Comité consultatif d'urbanisme d'analyser l'opportunité de modifier le zonage du lot portant le no. 1574861 en regard des demandes de la Fabrique de l'église Notre Dame de la Protection et d'en recommander les actions à prendre dans les meilleurs intérêts de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-154 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (ABRIS TEMPORAIRES)

Un avis de motion est par les présentes, données par monsieur Yves Charlebois modifiant le règlement de zonage no. 572 afin de formaliser la nouvelle réglementation sur les abris temporaires.

2010-05-155 RENCONTRE AVEC LA MRC (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT)

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

et RÉSOLU

D'ORGANISER une rencontre avec l'agente au développement en matière d'environnement et particulièrement responsable du recyclage à la MRCVS pour lui faire part des problèmes que certains citoyens ont avec leur bac de recyclage. QUE le comité sur l'environnement, le directeur général et madame la Mairesse sont par les présents délégués pour cette rencontre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-156 DEMANDE DE TERRAINS DE SOCCER – VILLE DE PINCOURT ET VILLE DE L'ILE PERROT

*Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
APPUYÉ par monsieur Yves Charlebois*

et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à ligner deux micro terrains (20m x 40m) dans le parc Bouthillier près de la 10^e Avenue et de les entretenir périodiquement. De plus, obtenir de la ville de Pincourt la preuve d'assurance responsabilité civile inhérente à la pratique de ce sport ainsi qu'une garantie que tout dommage causé afférente à ce prêt de terrains est la responsabilité des organisateurs.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 11 mai 2010

2010-05-157

APPROBATION DU RÈGLEMENT NO 610 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 608

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 27 avril par madame Isabel Boulay;

ATTENDU que la municipalité a reçu une pétition demandant de séparer les frais du camp de jour et les frais des services de garde;

ATTENDU que le règlement actuel à l'article 1.4.2.1 stipule un seul prix soit 475\$ pour 7 semaines de camp et de service de garde;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

DE REMPLACER entièrement l'article 1.4.2.1 par :

<u>CAMP DE JOUR – SERVICE DE GARDE – COURS DE NATATION</u> (Carte de citoyen obligatoire pour les résidents) INSCRIPTIONS		
Lundi	17 mai	18h30 à 21h00
Mercredi	19 mai	18h30 à 21h00
Samedi	22 mai	10h00 à 15h00
DURÉE Du 28 juin au 13 août 2010 inclusivement		
HORAIRE Du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00 pour le camp de jour et Du lundi au vendredi de 7h à 18h pour ceux inscrits au service de garde et au camp de jour		
GROUPE D'ÂGE De 5 ans au 1 ^{er} octobre 2010 jusqu'à 12 ans		
<u>Conditions</u> Pour les inscriptions au camp de jour et service de garde (7 semaines), 50% payable à l'inscription, le solde payable au plus tard le 20 juin 2010. Toute autre combinaison camp de jour et/ou service de garde, le tout est payable à l'inscription. Aucun remboursement des frais après le 20 juin 2010. Tout paiement sans provision suffisante entraîne un frais supplémentaire de 40\$ et l'expulsion in extremis de l'enfant. Les parents doivent se présenter au responsable du service de garde ou moniteur avec l'enfant le matin et l'après-midi pour enregistrer au registre l'entrée et la sortie de l'enfant. A moins d'avis contraire, seules les personnes inscrites sur le formulaire d'inscription seront autorisées à venir chercher l'enfant. Pour ceux qui ne sont pas inscrits au service de garde, les parents doivent se présenter à 15h, Pour tout retard après 15h, une pénalité de 3\$ la minute sera facturée		

(*) la date limite d'inscription pour toutes les activités : 20 juin

CAMP DE JOUR (Carte de citoyen obligatoire pour les résidents)		
Le coût inclus toutes les sorties, un cours de natation, un cours de tennis et le chandail du camp		
	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
EN PÉRIODE D'INSCRIPTION		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	275\$ ch.	300\$ ch.
Troisième enfant et plus	200\$ ch.	240\$ ch.

Le 11 mai 2010

Par semaine		
Premier et deuxième enfant	125\$ ch.	150\$ ch.
Troisième enfant et plus	100\$ ch.	125\$ ch.
EN TOUT TEMPS (*)		
Premier et deuxième enfant	300\$ ch.	325\$ ch.
Troisième enfant et plus	225\$ ch.	265\$ ch.

(*) la date limite d'inscription pour toutes les activités : 20 juin

SERVICE DE GARDE (Carte de citoyen obligatoire pour les résidents)		
Des frais d'ouverture de dossier de 35\$ par enfant Pour toute utilisation du service de garde Les heures sont de 7h à 9h et 15h à 18h Après 18h – pénalité de 3\$ la minute		
	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
EN PÉRIODE D'INSCRIPTION		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	200\$ ch.	250\$ ch.
Troisième enfant et plus	150\$ ch.	200\$ ch.
Par semaine		
Premier et deuxième enfant	50\$ ch.	60\$ ch.
Troisième enfant et plus	30\$ ch.	40\$ ch.
EN TOUT TEMPS (*)		
Pour la durée du camp de jour		
Premier et deuxième enfant	225\$ ch.	275\$ ch.
Troisième enfant et plus	175\$ ch.	225\$ ch.
Par semaine		
Premier et deuxième enfant	60\$ ch.	70\$ ch.
Troisième enfant et plus	40\$ ch.	50\$ ch.

(*) la date limite d'inscription pour toutes les activités : 20 juin

COURS DE NATATION (Carte de citoyen obligatoire pour les résidents)		
1 ^{re} session 28 juin au 16 juillet 2 ^e session 26 juillet au 13 août		
<u>Durée Programme de la Croix-Rouge: Niveau 1 à 10</u> 30 minutes par jour niveau 1 à 3 45 minutes par jour niveau 4 à 10		
	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
EN PÉRIODE D'INSCRIPTION	80\$	135\$
EN TOUT TEMPS (*)	90\$	175\$
COURS PRIVÉS	175\$	175\$

(*) la date limite d'inscription pour toutes les activités : 20 juin

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 11 mai 2010

2010-05-158 **JARDIN COMMUNAUTAIRE – CAMP DE JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Valerie Kirkman
APPUYÉ par madame Isabel Boulay

et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général à aménager un jardin communautaire entre la piscine et le court de tennis, sur l'emplacement de l'ancien jeu de pétanque. Les coûts de l'aménagement pour un montant maximum de 500\$ seront imputés à l'entretien des parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-159 **PEINTURE DE LA PISCINE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général à prendre les moyens nécessaires pour faire peindre la piscine municipale pour qu'elle soit fonctionnelle au plus tard le 21 juin 2010. Les coûts inhérents seront imputés au poste entretien/réparation 02-701-41-522 pour un maximum de 2 000\$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-160 **CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES SUR L'ÎLE PERROT**

CONSIDÉRANT la rencontre des élus municipaux des municipalités de l'Île Perrot, le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux de mettre de l'avant un comité dont les travaux devront conduire à une recommandation quant à l'implantation d'une régie inter municipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires sur l'Île Perrot, et ce d'ici au mois d'octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le comité sera formé des maires et d'un autre membre du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité devront porter, non seulement sur la création de la régie, mais en fixer les grandes orientations stratégiques, notamment quant aux besoins et attentes de la population, la nature des équipements et les modalités de ce regroupement;

Il est **PROPOSÉ** par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE MANDATER aux fins de représentation de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la mairesse, Madame Manon Trudel ainsi que les conseillers Monsieur André Lavigne et Madame Penny Boulianne.

Le 11 mai 2010

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, et aux autres municipalités de l'Île Perrot.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-05-161 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FACTURES DU CARNAVAL ET DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que madame Trudel a déboursé un montant de 250 \$ en produits d'érable pour la fête du carnaval le 20 février 2010 ainsi qu'un montant de 77.72 \$ pour la soirée des bénévoles le 24 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'annulation du Carnaval, les produits d'érable ont été redistribués aux bénévoles et aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que monsieur Robitaille a déjà pré-autorisé le remboursement de 250 \$ à même la petite caisse;

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
APPUYÉ par monsieur André Lavigne*

et RÉSOLU

DE REMBOURSER à madame Trudel le montant de 250 \$, que le paiement soit pris au poste du carnaval (02-701-90-970-23) et de rembourser le montant de 77.72 \$, que le paiement soit pris au poste budgétaire de la soirée des bénévoles (02-701-90-970-51).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2010-05-162 LEVÉE DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 avril 2010

*Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
APPUYÉ par monsieur André Lavigne*

et RÉSOLU DE LEVER l'assemblée du 11 mai 2010.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Manon Trudel
Mairesse

Georges Robitaille
Directeur général et
secrétaire-trésorier